



n° 135 - Mai 2011

Le tourisme en Champagne-Ardenne Un secteur créateur d'emplois

En Champagne-Ardenne, le secteur du tourisme emploie 13 500 personnes. Une grande majorité exerce dans l'hébergement et la restauration, souvent en ville, en raison du poids de la clientèle d'affaires.

Le tourisme crée des emplois, surtout dans la restauration et le commerce. La Haute-Marne fait exception : la baisse démographique du département et la forte saisonnalité du tourisme ne favorisent pas le maintien ou le développement de commerces et de services.

Souvent à temps partiel, les salariés du tourisme sont jeunes, au statut d'employé, avec des salaires peu élevés. Ces caractéristiques sont encore plus marquées chez les saisonniers recrutés durant l'été. Aussi, dans un contexte démographique plutôt défavorable, le secteur du tourisme de Champagne-Ardenne pourrait connaître prochainement des difficultés de recrutement.

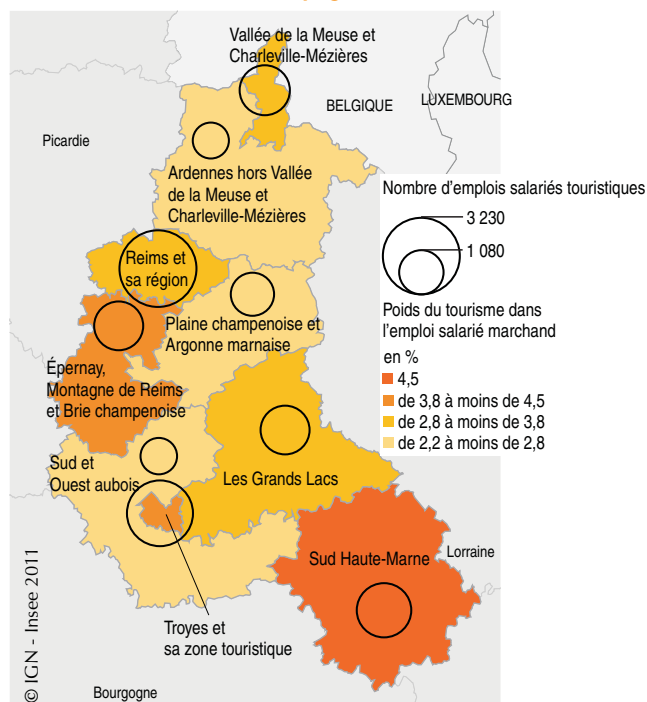
Le tourisme fournit également 2 550 emplois non-salariés, principalement dans la restauration et le commerce, et moins souvent dans l'hôtellerie. La réforme de modernisation de l'offre hôtelière et les départs prochains à la retraite de nombreux gérants d'hôtel pourraient fragiliser le secteur de l'hôtellerie indépendante.

À l'instar de nombreux acteurs publics, la Région Champagne-Ardenne soutient le secteur du tourisme pour son rôle à jouer dans le développement et

l'attractivité des territoires en raison de sa capacité à générer des emplois dans une grande diversité d'activités. C'est ainsi qu'en 2006, la Région et le Comité régional du Tourisme ont élaboré le schéma régional pour l'aménagement, le développement et l'organisation touristique.

Dans ce cadre, l'Insee et le Comité régional du Tourisme se sont associés pour établir un bilan chiffré des emplois générés par le tourisme et vérifier dans quelle dynamique ce secteur s'inscrit.

Le tourisme dans les zones touristiques de Champagne-Ardenne



Sources : Insee, DADS 2007 ; zonage Comité Régional du Tourisme

www.insee.fr

CHAMPAGNE ARDENNE
TOURISME

En Champagne-Ardenne, les retombées de la fréquentation touristique sur le marché du travail régional sont estimées à 13 500 emplois salariés, en moyenne sur l'année 2007. Ces emplois touristiques représentent 3,1 % des emplois salariés de l'ensemble des secteurs marchands non agricoles de la région. Avec cette part, la Champagne-Ardenne se classe à l'avant-dernier rang des régions de France métropolitaine, devant le Nord-Pas-de-Calais (2,8 %). Au niveau national, la part du tourisme dans l'emploi salarié marchand atteint 4,6 %. Dans les régions du Grand-Est Picardie, elle est la plus élevée en Alsace (4,6 %) et en Bourgogne (4,2 %).

Des emplois localisés en ville

En Champagne-Ardenne, l'emploi touristique est davantage concentré en ville que l'ensemble des emplois, en raison d'une part du poids élevé du tourisme d'affaires généré par les déplacements pour motifs professionnels et d'autre part de la localisation des grands sites touristiques et des hébergements. Les douze principales agglomérations régionales accueillent 75 % des emplois touristiques, contre 66 % des emplois salariés des secteurs marchands non agricoles. Au contraire, l'espace éloigné de l'influence de ces douze villes, ne regroupe que 16 % des emplois touristiques (20 % des salariés, tous secteurs confondus).

Avec le tourisme d'affaires, la présence de nombreux sites culturels d'excellence et la notoriété du champagne, les emplois générés par la fréquentation touristique sont les plus nombreux dans la Marne, même s'ils ne comptent que pour 2,9 % dans l'emploi salarié du département. La seule zone de Reims et sa région fournit près du quart des emplois régionaux liés au tourisme. Le poids économique du tourisme est le plus élevé dans l'Aube (3,7 %) et en Haute-Marne (3,4 %). Avec 15,2 % dans les emplois touristiques régionaux, il est le plus faible dans les Ardennes (2,6 %). C'est dans les zones du « Sud Haute-Marne » (4,5 %), de « Troyes » (3,9 %) et d'« Épernay Montagne de Reims et Brie Champenoise » (3,9%) que la part des emplois générés par le tourisme est la plus élevée.

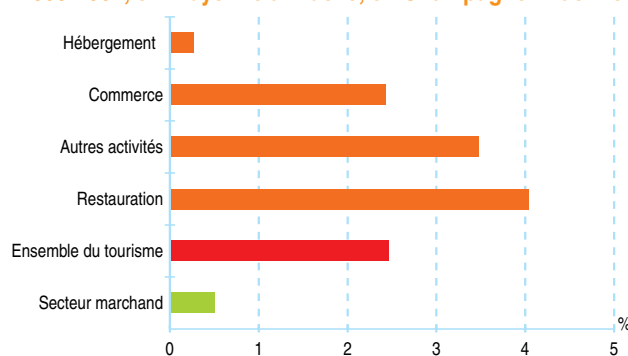
Des spécificités selon les territoires

Le secteur du tourisme ne se limite pas aux activités d'hébergement et de restauration. Il concerne une multitude d'autres activités dans les loisirs, le sport, le commerce, la coiffure, les banques... En Champagne-Ardenne, 58,6 % des emplois salariés touristiques dépendent des activités d'hébergement et de restauration. Au niveau national, cette proportion atteint 56,7 %. Elle varie de 40,9 % dans les Ardennes à 71,0 % dans la Marne, en raison notamment de la présence de l'agglomération rémoise très bien pourvue en hôtels et restaurants.

Dans les hébergements, la quasi-totalité des emplois (92,0 %) relèvent de l'hôtellerie ; ils sont moins répandus dans les autres formes d'hébergement – campings, gîtes, auberges de jeunesse... – peu présentes en Champagne-Ardenne.

La restauration est le premier employeur des territoires accueillant une grande ville : sa part dans les emplois touristiques totaux atteint 48,1 % à « Reims et sa région » et 31,1 % à « Troyes et sa zone touristique ». Dans les territoires plus ruraux, la restauration cède le pas à l'hébergement : elle ne représente plus que 16,9 % des emplois touristiques de la zone des « Ardennes hors Vallée de la Meuse et Charleville-Mézières » et 21,5 % de ceux du « Sud et Ouest aubois ». Dans la « Vallée de la Meuse et Charleville-Mézières », la « Plaine cham-

Évolution des emplois salariés touristiques sur la période 2003-2007, en moyenne annuelle, en Champagne-Ardenne



Source : Insee, DADS 2003 et 2007

penoise et Argonne marnaise » et le « Sud et Ouest aubois », le commerce est le principal pourvoyeur d'emplois touristiques. Les activités de loisirs génèrent relativement peu d'emplois touristiques dans les territoires marnais, ceux-ci sont davantage situés dans la « Vallée de la Meuse et Charleville-Mézières », dans l'Aube, autour du parc Nigloland, et dans le « Sud Haute-Marne » avec notamment la station thermale et le casino de Bourbonne-les-Bains.

Le tourisme crée des emplois

Au cours des années 2003 à 2007, porté par une fréquentation touristique dynamique, l'emploi salarié du secteur du tourisme augmente à un rythme annuel moyen de 2,3 %, contre 2,8 % au niveau national. Durant cette période, la Champagne-Ardenne connaît la 13^e plus forte croissance des 22 régions de France métropolitaine. En Champagne-Ardenne, la création d'emplois est même plus importante dans le secteur du tourisme que dans l'ensemble des secteurs marchands (+0,5 % en rythme annuel moyen).

Expliquant plus de la moitié (54,3 %) de la hausse des emplois touristiques, le secteur de la restauration est particulièrement dynamique (+4,0 % en moyenne annuelle). A contrario, l'hébergement ne compte que pour 4 % dans la croissance des effectifs touristiques. Dans l'hôtellerie, en dépit d'un accroissement sensible du nombre de chambres offertes (+5,4 %) et de la bonne tenue de la fréquentation touristique sur la période 2003-2007, les créations d'emploi sont peu nombreuses (+0,3 % en moyenne annuelle). Deux raisons au moins peuvent en partie expliquer ce constat : d'une part l'externalisation de fonctions hôtelières vers des prestataires de services (nettoyage, gardiennage, comptabilité...) et d'autre part la hausse tendancielle de la capacité moyenne des hôtels. En effet, les hôtels pourvus d'un nombre élevé de chambres recourent en moyenne à moins d'emplois que ceux de plus petite taille. Le commerce, en croissance annuelle moyenne de 2,4 %, contribue pour 24,2 % à la création d'emplois touristiques et les autres activités touristiques – parcs d'attractions, spectacles, installations sportives... – pour 17,7 %.

Selon des estimations très provisoires, l'hôtellerie et la restauration, comptant par nature des emplois non délocalisables, seraient moins affectées par la crise de 2008 que le reste de l'économie. À partir de 2009, le retour de la croissance économique et la baisse de la TVA dans la restauration, permettraient à l'emploi de ces deux activités touristiques de retrouver, en 2010, le niveau de 2007.

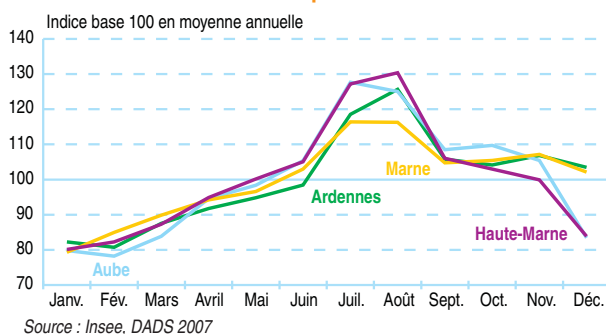
>> Une capacité élevée en chambres permet de rationaliser l'emploi

Dans les hôtels de la région, il faut recourir à 11 emplois salariés pour 1 000 nuitées, en moyenne annuelle, contre 10 emplois pour 1 000 nuitées au niveau national. Dans l'hôtellerie, le besoin en emplois salariés pour accueillir 1 000 nuitées varie sensiblement d'une zone touristique à l'autre. Ces écarts s'expliquent notamment par les différences de structure entre parcs hôteliers. Les zones pourvues d'un nombre élevé de chambres par hôtel recourent en moyenne à moins d'emplois que celles dotées d'hôtels de plus petites capacités. Dans la zone touristique de Reims et sa région, où les hôtels comptent en moyenne 45 chambres, la taille des structures hôtelières permet des économies d'échelle et 9 emplois suffisent pour accueillir 1 000 nuitées. En revanche, dans la zone touristique rurale des Ardennes, les hôtels, avec 21 chambres en moyenne, emploient 21 salariés en moyenne annuelle pour recevoir 1 000 nuitées.

Entre 2003 et 2007, la croissance des emplois touristiques est élevée dans la Marne (+3,8 %) et les Ardennes (+3,4 %) ; elle est plus modérée dans l'Aube (+1,7 %). A contrario, la Haute-Marne perd des emplois touristiques, au rythme annuel moyen de -0,8 %, baisse équivalente à celle de l'ensemble des secteurs marchands. Le déclin démographique du département et la forte saisonnalité de la fréquentation touristique ne sont pas favorables au maintien ou au développement d'activités touristiques (commerces, restaurants, loisirs) : en particulier, l'installation d'équipements structurants et coûteux, tels les hypermarchés, nécessite une clientèle toute l'année pour assurer la rentabilité de l'activité. La faiblesse du tourisme d'affaires, l'absence de grandes agglomérations, de dessertes TGV, la faible densité en sorties d'autoroutes sont autant d'autres éléments qui peuvent expliquer la situation du secteur du tourisme de ce département. La fréquentation de l'hôtellerie haut-marnaise des années récentes 2008 à 2010 ne laisse guère présager d'inversion de tendance. Néanmoins, l'ouverture future du Parc national « entre Champagne et Bourgogne », couvrant une quarantaine de communes du sud de la Haute-Marne, pourrait permettre à l'activité touristique du département de trouver un nouvel élan.

Des neuf zones touristiques, la « Plaine Champenoise et Argonne marnaise » connaît la plus forte progression des emplois touristiques, en raison d'une vive hausse des effectifs du commerce, due notamment au développement du parc commercial de Voitreille à Châlons-en-Champagne. Dans la zone de la « Vallée de la Meuse et Charleville-Mézières », la progression de l'emploi touristique provient essentiellement des activités récréatives (transports fluviaux et sport). Dans le « Sud Haute-Marne », malgré les créations d'emploi dans les activités

Saisonnalité des emplois salariés touristiques dans les départements



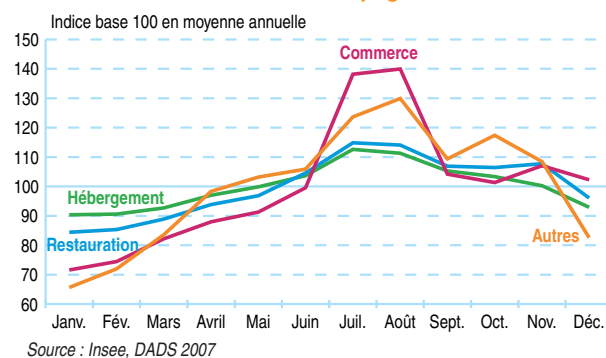
récréatives, avec l'ouverture du casino de Bourbonne-les-Bains en 2006, l'emploi diminue en raison de pertes importantes dans les autres activités. Dans la zone des « Grands Lacs », l'emploi salarié augmente grâce aux recrutements dans les restaurants et commerces.



Une fois et demie plus d'emplois en été qu'en hiver

En Champagne-Ardenne, comme en France métropolitaine, l'emploi touristique est marqué par une saisonnalité en raison de l'affluence de touristes l'été. Ainsi, dans les départements champardennais et leurs zones touristiques, l'emploi évolue comme la fréquentation des hôtels et des campings. Le rapport du point haut de juillet-août (16 500 emplois) au creux de janvier (10 700 emplois) atteint 1,5 en Champagne-Ardenne. Cette amplitude est légèrement moins élevée qu'en France métropolitaine (1,6) ; le poids plus important du tourisme d'affaires dans la région qu'au niveau national, compense en partie la forte volatilité des emplois induits par le tourisme d'agrément. Avec le tourisme d'affaires, l'amplitude saisonnière est la plus faible dans les hébergements (1,2). En période estivale, il faut en moyenne 400 nuitées hôtelières pour créer un emploi à temps plein.

Saisonnalité des emplois salariés touristiques selon l'activité en Champagne-Ardenne



La restauration est plus sensible aux pointes saisonnières de juillet et août, avec une amplitude de 1,4 : à la clientèle des touristes, passant au moins une nuit, s'ajoute celle des excursionnistes pour la journée. La variation saisonnière de l'emploi touristique est maximale dans le commerce (2,0) avec de nombreux recrutements l'été, essentiellement dans le commerce alimentaire. Dans les autres activités touristiques, récréatives, sportives, bancaires..., la saisonnalité est un peu moins marquée (1,8).

La saisonnalité des emplois touristiques est la plus élevée en Haute-Marne en raison du poids des hébergements de type campings, par nature saisonniers, et des activités de commerce récréatives et sportives aussi très saisonnières. Avec le poids du tourisme d'affaires, notamment dans l'agglomération rémoise, la saisonnalité est la moins marquée dans la Marne.



Des salariés jeunes, peu qualifiés et à temps partiel

En Champagne-Ardenne, dans le secteur du tourisme, un salarié sur trois est âgé de 25 ans ou moins, contre un sur quatre parmi l'ensemble des salariés des secteurs marchands. Chez les saisonniers du tourisme, recrutés essentiellement pour la saison

L'emploi salarié touristique en Champagne-Ardenne

Unités : nombre, %	Emplois salariés	ETP	ETP /salariés	%
Hébergement	3 745	2 840	76	27,7
<i>dont hôtels</i>	3 420	2 200	64	25,3
Restauration	4 170	2 850	68	30,9
Commerce	3 165	2 560	81	23,4
<i>dont supermarchés et hypermarchés</i>	1 090	965	89	8,1
<i>dont boulangeries</i>	450	360	80	3,4
<i>dont commerces de détail non alimentaire</i>	620	505	81	4,6
Autres	2 430	1 555	64	18,0
<i>dont parcs d'attractions, casinos</i>	210	170	81	1,5
<i>dont activités sportives</i>	500	210	42	3,7
<i>dont autres activités de loisirs</i>	340	250	74	2,5
Ensemble des emplois touristiques	13 510	9 805	73	100,0

Autres activités de loisirs : offices de tourisme, gestion du patrimoine, thermes, transports fluviaux
 ETP : équivalent temps plein
 Source : Insee, DADS 2007

d'été, ils sont même deux sur trois. Au contraire, sans doute en raison d'horaires atypiques imposés par l'activité et peu compatibles avec une vie de famille, les salariés âgés de plus de 45 ans sont moins nombreux : ils représentent deux emplois du secteur du tourisme sur dix, contre trois sur dix pour l'ensemble des salariés des secteurs marchands.

Secteur de services, le tourisme offre souvent des emplois à temps partiel. En 2007, les 13 500 emplois touristiques de Champagne-Ardenne représentent un volume de travail de 9 800 équivalents temps plein (ETP), soit un rapport de 73 ETP pour 100 salariés, contre 83 pour l'ensemble des secteurs marchands.

L'ampleur du temps partiel varie sensiblement d'une activité à l'autre. Les activités sportives (42 ETP pour 100 salariés) y recourent davantage que les grandes surfaces (89) ou les banques (91). Dans la restauration, où la main d'œuvre saisonnière à temps partiel est nombreuse, ce ratio atteint 68 et dans l'hôtellerie 76.

Les emplois liés au tourisme sont également davantage occupés par des femmes (60 %) que l'ensemble des emplois salariés marchands (40 %). Le statut d'employé prédomine

avec 64 % des salariés, part deux fois plus élevée que dans l'ensemble des secteurs marchands. Cette proportion atteint même 75 % chez les saisonniers, embauchés avec des contrats à durée déterminée, rarement sous forme de missions intérimaires, et souvent recrutés sur des postes peu qualifiés, à temps partiel.

Jeunes, peu qualifiés, souvent à temps partiel, les salariés du tourisme perçoivent, en 2007, un salaire net horaire moyen inférieur de 16 % au salaire des effectifs de l'ensemble des secteurs marchands (9,5 euros contre 11,3 euros). À catégorie équivalente, des écarts subsistent. Un employé du tourisme perçoit en moyenne 7,9 euros nets de l'heure, 1,3 euro de plus que le smic horaire net de juillet 2007, mais 1,3 euro de moins que la rémunération moyenne des employés de l'ensemble des secteurs marchands. Pour les cadres des activités touristiques, 6 % des emplois salariés, le salaire net horaire moyen atteint 20 euros, 2 euros de moins en moyenne que pour l'ensemble des cadres des secteurs marchands.

Embauchés en contrat précaire, les saisonniers gagnent un peu moins que les salariés permanents. L'écart est le plus

Emplois touristiques par activité, département et statut

Unité : nombre		Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Champagne- Ardenne
Hébergement	Salariés	460	750	1 870	660	3 740
	Non-salariés	75	140	265	115	595
Restauration	Salariés	380	1 030	2 290	470	4 170
	Non-salariés	125	240	390	80	835
Commerce	Salariés	620	840	1 250	460	3 170
	Non-salariés	225	240	335	150	950
Autres	Salariés	590	960	450	430	2 430
	Non-salariés	35	70	30	35	170
Ensemble	Salariés	2 050	3 580	5 860	2 020	13 510
	Non-salariés	460	690	1 020	380	2 550

Hébergement : hôtels, campings, gîtes, auberges de jeunesse

Autres : offices de tourisme, parcs d'attractions et casinos, gestion du patrimoine naturel et culturel, thermes et thalassothérapie, activités sportives et récréatives, transports fluviaux, banques, coiffure, etc...

Source : Insee, Dads 2007

significatif dans les activités récréatives et sportives pour lesquelles un salarié permanent perçoit un salaire horaire du double d'un salarié saisonnier. Dans la restauration, où le salaire net horaire se situe parmi les plus faibles des activités touristiques, les écarts entre saisonniers et permanents sont de fait très peu marqués (respectivement 7,8 et 8,0 euros).

Dans un contexte démographique défavorable, le secteur du tourisme de Champagne-Ardenne pourrait être rapidement confronté à des difficultés de recrutement. À l'horizon 2020, si les tendances récentes se maintiennent, le nombre de Champardennais potentiellement actifs et âgés de 25 ans ou moins diminuerait de 10 %. En conséquence et avec l'élévation du niveau de formation des jeunes, les secteurs les moins attractifs en termes de qualification et de rémunération, tel celui du tourisme, s'en trouveraient pénalisés.

Une des solutions, notamment pour le secteur de l'hôtellerie, pourrait être de profiter de la montée en gamme pour élever en qualification et rémunération la main d'œuvre. En 2007, la Champagne-Ardenne compte dix hôtels classés au moins 3 étoiles de plus qu'en 2003. Entre 2007 et aujourd'hui, cette tendance se poursuit avec cinq hôtels classés haut de gamme de plus. Au contraire, les hôtels classés 0 ou 1 étoile sont de moins en moins nombreux, 71 en 2003, 58 en 2007 et 51 en 2010.

Dans l'hôtellerie, des patrons âgés

En prenant en compte les non-salariés, le secteur du tourisme de Champagne-Ardenne s'enrichit de 2 550 emplois. Ces emplois sont exercés le plus souvent par des personnes exploitant, à titre indépendant et en leur propre nom, un commerce ou une activité artisanale, avec parfois l'aide d'un conjoint collaborateur. Leur part dans l'emploi non-salarié non

agricole de la région (8,1 %) est plus importante que celle des salariés touristiques dans l'emploi marchand (3,1 %). Le commerce est le premier pourvoyeur d'emplois non-salariés devant la restauration : ces deux activités regroupent 70 % des non-salariés régionaux. La répartition départementale des emplois non-salariés touristiques est voisine de celle des salariés. Avec 40 % des effectifs de non-salariés, la Marne est au premier rang des départements de la région. Comme pour l'emploi salarié touristique, les Ardennes (18 %) sont les moins bien placées.

Chaque année se créent en moyenne 250 restaurants ou structures d'hébergement. Malgré le renouvellement important du parc, les gérants d'hôtel ou de restaurant vieillissent. En 2007, parmi les 1 200 patrons, en nom propre, d'un hôtel ou restaurant, un quart est âgé de plus de 55 ans, laissant augurer de nombreux départs à la retraite dans les années à venir. Dans l'hôtellerie, ils sont même un sur trois. Leurs établissements, souvent des petits hôtels de moins de 20 chambres datant des années 50 à 70 et situés en centre ville, sont menacés de disparaître avec leur départ à la retraite. En effet, la mise en œuvre de la réforme de la classification hôtelière, conçue sur les standards internationaux (de 1 à 5 étoiles), nécessitera des travaux de modernisation pour de nombreux établissements. Selon des professionnels du secteur, plus de huit hôtels sur dix seraient à rénover ou à moderniser au niveau national pour pouvoir répondre aux exigences du nouveau classement. Dans les prochaines années, d'autres défis seront à relever avec la mise aux normes en matière de sécurité incendie et d'accessibilité aux handicapés.

Audrey Déjoie-Larnaudie, Patrick Bouny



>> DÉFINITIONS

Emplois touristiques

Selon la définition de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), l'emploi touristique est l'emploi nécessaire à la mise en œuvre des activités sollicitées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés hors de leur environnement habituel, quel que soit le motif du déplacement (loisirs, professionnel...).

L'emploi salarié est estimé selon une méthode nationale élaborée par l'Insee au plus près de la définition de l'OMT. Pour les activités totalement dédiées au tourisme – hôtels, campings, offices de tourisme – tous les emplois sont retenus. Pour les autres activités, c'est le surplus d'emplois lié à la présence de touristes qui est pris en compte. Ainsi, pour la restauration ou le commerce alimentaire, qui offrent leurs services aux touristes mais aussi à la population locale, il est pertinent d'inclure seulement une partie des emplois dans l'emploi touristique.

L'emploi non-salarié est estimé selon une méthode élaborée par la direction régionale de l'Insee.

Zones touristiques

Les estimations d'emplois touristiques ont été établies pour les départements de la région ainsi que pour 9 zones, regroupements des 16 zones touristiques utilisées pour les enquêtes sur la fréquentation hôtelière. Ces zones, définies par le Comité régional et les Comités départementaux du Tourisme et partagées par tous les acteurs touristiques, constituent un maillage adapté à l'analyse de l'emploi touristique.



Méthode d'estimation de l'emploi salarié touristique

Selon la méthode mise en place par l'Insee, un établissement est qualifié de « touristique », et son emploi comptabilisé en « touristique », en fonction du caractère plus ou moins touristique de son activité et du niveau d'équipement touristique de la commune. En fonction de ces deux critères, activité de l'établissement et localisation, des règles de décision permettent de déterminer quelle part de l'emploi de l'établissement - de tout l'emploi à aucun emploi - est considérée comme liée au tourisme. Les données d'emploi utilisées proviennent de la source DADS 2007.

Les règles de décision

Type d'activité	Type de commune		
	Bien équipée pour le tourisme	Moyennement équipée pour le tourisme	Peu équipée pour le tourisme
100 % touristique <i>exemple : hôtellerie</i>	Tout l'emploi	Tout l'emploi	Tout l'emploi
Fortement touristique <i>exemple : restauration, café-tabac</i>	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Aucun emploi
Moyennement touristique <i>exemple : supermarchés, hypermarchés</i>	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier	Aucun emploi
Faiblement touristique <i>exemple : commerce de détail, habillement</i>	Emploi saisonnier	Aucun emploi	Aucun emploi
Non touristique <i>exemple : industrie</i>	Aucun emploi	Aucun emploi	Aucun emploi

Pour permettre des comparaisons géographiques pertinentes, les activités en lien avec le tourisme mais non avec la fréquentation touristique du territoire analysé sont exclues (agences de voyages pour des séjours à l'étranger ou fabrication de caravanes par exemple). Par ailleurs, comme toutes les autres activités, celles qui ont été retenues induisent des emplois dans le reste du système économique. Ces emplois induits ne sont pas comptabilisés dans cette évaluation. Ainsi, l'ouverture d'un commerce de détail saisonnier est prise en compte, mais les emplois « induits » par cette ouverture, par exemple dans le commerce de gros, ne sont pas retenus.

Par convention, n'ont été considérées comme « potentiellement touristiques » que les activités produisant des services. Ainsi, les emplois en lien avec la fréquentation touristique situés dans les maisons de champagne, qui relèvent du secteur de l'industrie, ne sont pas comptabilisés.

Méthode d'estimation de l'emploi non-salarié touristique

L'activité non-salariée consacrée au tourisme comprend l'activité des hôteliers, restaurateurs, commerçants, et toute autre activité potentiellement touristique. La méthode d'estimation utilisée ici pose l'hypothèse que, pour une activité, la part de l'emploi non-salarié consacrée au tourisme équivaut à la part de l'emploi salarié liée au tourisme et calculée selon la méthode ci-dessus. La source utilisée pour estimer l'emploi non-salarié est le recensement de la population de 2007.

Par exemple : 1 615 non-salariés exercent en Champagne-Ardenne leur emploi en boulangerie. La part de l'emploi salarié des boulangeries dédiée au tourisme étant estimée à 13,6 %, on estime à $1\ 615 \times 13,6\ %$ l'emploi non-salarié de boulangerie consacré au tourisme, soit 219 personnes.